



Rectification en date du 28 juillet 2003 du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 6 mai 2003 sous le numéro D.03 - 0594.

# Sommaire

Afin de faciliter la lecture de cette rectification, le sommaire comporte dans la première colonne le numéro de page du document de référence 2002 déposé à la COB le 6 mai 2003 sous le n° D.03 – 0594.

Page document de référence	Paragraphe modifié	Page
P 3	Attestation du responsable du document de référence	P 3
P 4	Responsables du contrôle des comptes	P 3
P 5	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	p 4
P 9	3.2.7. Nantissement des actions de la société ou de ses filiales	p 5
P 11	3.2.10. Répartition du capital social et des droits de vote au 31.12.2002	p 5
P 15	4.2. Organigramme juridique du groupe	p 6
P 18	4.7. La concurrence	p 6
P 18	4.9. Les faits exceptionnels et les litiges	p 6
P 18	4.12. Analyse des risques	P 7
P 36	Note 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	P 9
P 38	Note 5 Provisions pour risques et charges	p 9
P 38	Note 6 Emprunts et dettes financières	P 10
P 39	Note 7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	p 10
P 41	Note 13 Produits et charges exceptionnels	p 10
P 41	Note 14 Impôts	p 11
P 41	Note 15 Engagements	P 11
P 27	Note 18 Engagements financiers	P 12
P 44	2.2.1 IEC-AVP	p 12
P 45	2.3.2 Bilan	p 12
P 47	9 c Stock options	p 12
P 50	6.1. Composition du conseil d'administration	p 13
P 51	6.4. Rémunération des mandataires sociaux	p 13
P 51	6.5. Gouvernement d'entreprise	p 14
	Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	p 15
P 52	Informations récentes :	p 17

Les informations figurant dans cette rectification sont également disponibles sur le site Internet de la société : ([www.iec-asv.com](http://www.iec-asv.com)) et sur celui de la Commission des Opérations de Bourse ([www.cob.fr](http://www.cob.fr)).

## 1.2. Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données de la présente rectification du document de référence, déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 6 mai 2003 sous le numéro D.03 – 0594, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de ses filiales. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Gennevilliers, 28 juillet 2003

Alain COTTE  
Président Directeur Général

## 1.3. Responsables du contrôle des comptes

### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

La société AUDIT CONSULTANTS, 7, route de Vezin, CS 24325, 35000 Rennes - représentée par Michel HARDY, nommée le 27 juillet 1998 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Yves Nicolas, 32 rue Guersant, 75017 Paris, nommé le 17 juin 2002 en qualité de commissaire aux comptes suppléant et devenu de plein droit commissaire aux comptes titulaire depuis le 30 juin 2003, date de la fusion-absorption de Coopers & Lybrand Audit par PricewaterhouseCoopers Audit SA, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Gérard Souet, 17 rue de Dinan, 35000 Rennes, nommé le 27 juillet 1998 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Monsieur Souet est associé au sein du cabinet AUDIT CONSULTANTS.

Il est précisé que dans le cadre de la fusion-absorption de Coopers & Lybrand Audit par PricewaterhouseCoopers Audit SA, Monsieur Yves Nicolas, anciennement commissaire aux comptes suppléant, est devenu de plein droit commissaire aux comptes titulaire. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire et ordinaire du 31 juillet 2003 de la société IEC Professionnel Média de nommer PricewaterhouseCoopers Audit SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Yves Nicolas en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document ci-joint rectifiant le document de référence déposé auprès de la COB sous le numéro D.03-0594.

Ce document rectificatif a été établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Les sociétés Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L., commissaire aux comptes titulaire, et PricewaterhouseCoopers Audit S.A., ont fusionné en date du 30 juin 2003 par absorption de la première par la seconde. En conséquence, le mandat de commissaire aux comptes titulaire a été transféré à Monsieur Yves Nicolas, commissaire aux comptes suppléant de Coopers & Lybrand S.A.R.L.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L. et d'Audit Consultants («les deux cabinets») en date du 5 mai 2003, dans lequel les deux cabinets ont conclu que, sur la base des diligences effectuées, ils n'avaient pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence autre que le rappel des réserves et observations mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les exercices 2000 et 2001 et le rappel de l'observation mentionnée dans le rapport des deux

cabinets sur les comptes de l'exercice 2002. Il ne nous appartient pas de mettre à jour cet avis pour des faits ou événements survenus après le 5 mai 2003.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document rectificatif et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de la part de Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L. et d'Audit Consultants.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document rectificatif.

Fait à Paris et Rennes, le 28 juillet 2003

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants

Yves Nicolas

Michel HARDY

### Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	Coopers & Lybrand Audit				Audit Consultants			
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
AUDIT								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	107 (a) (b)	0	55	0	25	24	100	100
Missions accessoires	0	104 (c)	0	53	0	0	0	0
Sous total	107	104	55	53	25	24	100	100
Juridique, fiscal, social	88(d)	92(d)	45	47	0	0	0	0
Sous-total	88	92	45	47	0	0	0	0
TOTAL	195	196	100	100	25	24	100	100

- a) Coopers & Lybrand Audit a été nommé commissaire aux comptes titulaire le 17 juin 2002.
- b) La somme de 107 K€ se décompose de la manière suivante : 52 K€ honoraires pour la société mère IEC Professionnel Média et 55 K€ pour la filiale SA IEC.
- c) Mission de revue des comptes prévisionnels 2001, des comptes semestriels au 30 juin 2001 et 1<sup>er</sup> trimestre 2001.
- d) Correspond aux prestations d'avocat en matière de secrétariat juridique et fiscale pour l'ensemble des sociétés du groupe IEC.

### 3.2.7. Nantissement des actions de la société ou de ses filiales

Nantissement des actions de la filiale SA IEC détenue à 99.99 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de SA IEC	% de capital nanti de SA IEC
IEC Professionnel Média	Banque de Bretagne	15/12/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Agricole	15/12/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Lyonnais	15/12/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 3 246	6,27 %
IEC Professionnel Média	Société générale	15/12/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt		

(1) Nantissement de 3 246 actions de SA IEC pris par le Crédit Lyonnais pari passu pour le compte commun des quatre banques ci-dessus en garantie d'un prêt de 2.4 M€ consenti à la société par celles-ci..

Nantissement des actions de la filiale C2M détenue à 100 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de C2M	% de capital nanti de C2M
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris	3/10/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 36 165	10,1 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris et CIC	5/03/1998	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(2) 76 530	21,4 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris, CCF et CEPME	10/12/1997	15/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(3) 224 916	63,0 %

(1) Nantissement de 36 165 action de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0,35 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

(2) Nantissement de 76 530 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne et du CIC, en contrepartie de prêts d'un montant respectivement de 0,15 M€ et de 0,46 M€.

(3) Nantissement de 224 916 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, du CCF et du CEPME, en contrepartie de prêts pour un montant total de 1,13 M€ au profit de la SA Vision Share Absorbée par IEC AVP en 2002.

IL n'existe pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

### 3.2.10. Répartition du capital social et des droits de vote au 31.12.2002

(1) L'autocontrôle correspond aux 8 408 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises à la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquises à la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

La société Qual Tech est contrôlée par la société Qualis. La SCA Qualis est un Holding industriel diversifié dont le capital est principalement détenu par des personnes physiques et des sociétés d'investissement familiales.

Les actionnaires de SCA Qualis détenant plus de 5 % du capital sont LYGON Holdings BV (famille Spinola) pour 25,12 %, Yxis Holding (Gianluca Spinola) pour 14,93 %, BREDERODE SA pour 7,26 %, Famille COSTE pour 6,85 %, Robert LEON pour 6,85 %, Famille de GALBERT pour 6,50 % et ERSa + SMC (Belle-famille de H. de Galbert) pour 6,42 %. Il n'y a aucun autre actionnaire significatif.

Qualis a constitué par acquisition et développement interne cinq pôles d'activité dans le service et l'industrie, qui correspondent à des situations de leadership établi, et qui sont détenus de façon largement majoritaire (80 % ou plus) :

- CTN, fournisseur des installateurs de stands de foires et d'expositions, leader en France, Belgique, Pologne et Grande Bretagne,

- SGCC (ancienne filiale de Saint Gobain), leader mondial du contrôle du verre creux,
- EUROCAVE, leader mondial de l'armoire à vin (70 % de part de marché aux USA),
- ERARD, leader français de la fixation d'antennes de télévision,
- et EUROPEAN CARGO SERVICES.

En outre Qualis détient des participations minoritaires dans différents domaines :

- le software avec principalement MASA et EXALEAD ,
- la production et la diffusion de contenu avec CENTER.COM,
- la distribution spécialisée avec IEC PROFESSIONNEL MEDIA.

La société Qual Tech a octroyé à IEC Professionnel Média une avance en compte courant d'un montant de 1.300.000 euros le 30 juin 2003. Cette avance porte intérêts au taux EURIBOR trois mois + 2% et est remboursable à la date de réalisation de l'Augmentation de Capital en Numéraire décrite à l'article 2.1.1. Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Qual Tech et IEC Professionnel Média.

La société Sochrastem est contrôlée par Monsieur Stéphane André. Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Sochrastem et IEC Professionnel Média.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

#### 4.2. Organigramme juridique du groupe

Il n'existe pas de pacte ou de convention entre les actionnaires de la société Video IEC Espana.

Starline International était filiale de la société GM2I-TASQ qui a été déclarée en redressement judiciaire en date du 7 octobre 2002.

En date du 11 décembre 2002, le juge commissaire au redressement judiciaire de la société GM2I-TASQ a donné son autorisation à la cession de la totalité des titres détenus dans sa filiale Starline au bénéfice de la société C2M-Intelware, filiale directe de IEC Professionnel Média, pour un montant forfaitaire de 1 euro.

Dès le 20 décembre 2002, Starline International a déménagé dans les locaux du groupe IEC à Gennevilliers. Mais ce n'est que le 28 février 2003 que l'acte de cession de parts sociales a pu être signé. Aussi dans le rapport de gestion, il est indiqué que "le groupe a pris le contrôle de la société Starline International fin d'année 2002".

Starline a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 1 209 K€.

#### 4.7. La concurrence

Les principaux concurrents sont Perfect Technologies, Locatel en province qui a été acquis par Perfect Technologies début 2003 et mis en redressement judiciaire en juillet, Video Plus et le groupe Soft.

#### 4.9. Les faits exceptionnels et les litiges

A la connaissance de la société ou de ses filiales, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe IEC, à l'exception de deux litiges clients nés en 2002 et provisionnés dans les comptes au 31/12/2002 (cf : document de référence, page 38, note 5, provisions pour risques marchés clients).

## 4.12. Analyse des risques

### Risques de liquidité

Créances d'exploitation, disponibilités et dettes à court terme (- 1 an) au 31/12/2002	
Clients et comptes rattachés	9 756
Autres créances	2 207
Disponibilités	2 538
<b>Total</b>	<b>14 501</b>
Emprunts et dettes financières	2 720
Fournisseurs	4 955
Autres dettes	5 236
<b>Total</b>	<b>12 911</b>

Au 31/12/2002, la somme des créances d'exploitations et des disponibilités (14 501 K€) est à peine supérieure aux dettes à court terme (12 911 K€) et ceci grâce à l'accord de rééchelonnement d'une partie des dettes fournisseurs et de la totalité des dettes bancaires obtenu en 2002. Cet accord prévoit le versement de deux semestrialités en 2003 pour un montant total de 3.8 M€.

Cet équilibre est fragile, aussi le groupe IEC pour être en mesure de poursuivre son activité, retrouver le rythme normal de renouvellement de son parc de location et reprendre le chemin de la croissance interne et externe a décidé de procéder prochainement à une augmentation de capital d'environ 6.5M € dont environ 4M€ en numéraire.

Dans l'attente de la réalisation de cette opération qui devrait être effective avant fin septembre 2003, le groupe IEC a obtenu à fin juin une avance de trésorerie de 1,3 M€ de son actionnaire Qual Tech.

### Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

### Risque de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	917	2003-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	2 647	2003-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	195	2003	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	1 291	2003-2008	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 452	2003-2007	Non
<b>Total emprunts et dette financières</b>		<b>6 502</b>		
Avances factor	Taux variables	7 326	2003	Non

Echéancier des actifs et dettes financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	25 328	12 911	12 366	51
Actifs financiers	14 501	14 501		
Position nette avant gestion	- 10 827	1 590	- 12 366	- 51
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	-10 827	1 590	- 12 366	- 51

Les disponibilités représentent un encours de 2 538 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 11 425 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 8 887 K€. Une variation d'un point des taux

d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 89 K€ en base annuelle, soit 10 % des charges financières de l'exercice.

IL n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

#### Risque sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 408 actions d'IEC Professionnel Média sur les 2 456 534 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

#### Risque lié à l'historique de pertes du groupe

En 2000, les difficultés inhérentes à l'intégration du groupe Vision Share acquis fin 1999, les changements intervenus dans la direction du groupe ainsi que la coexistence de deux réseaux concurrents au sein d'IEC ont engendré une dérive importante à la fois des marges et de certains coûts qui s'est soldé par une perte de 13 254 K€.

Face à ces difficultés, le groupe a pris des mesures appropriées destinées à rétablir la rentabilité de l'exploitation et à faire face à la situation de trésorerie à court terme.

- Les services administratifs des sociétés absorbantes et absorbées ont été regroupés à Rennes au siège du groupe, à l'exception de ceux de la société C2M.
- Suite au regroupement des deux réseaux commerciaux dans un certain nombre de villes, Les agences faisant double emploi ont été fermées.
- Dans un deuxième temps, les effectifs affectés aux différents services ont évolué en fonction de l'activité, il en a été de même pour le parc de location.
- Les effectifs sont passés de 390 en 2000 à 285 en 2002.
- Sur le plan de la trésorerie, un accord de rééchelonnement a été négocié avec les fournisseurs et les banquiers, le remboursement se faisant en 10 semestrialités égales, la première au 30 juin 2003 et la dernière au 31 décembre 2007. De plus dans le cadre des obligations de cet accord, le groupe IEC a réalisé, en août 2002, une augmentation de capital de 1,55 M€.
- Enfin sur le plan juridique, l'ensemble des entités à l'exception de C2M et IEC España a fusionné à l'intérieur de SA IEC (IEC-AVP), simplifiant les structure du groupe et permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España).

Depuis janvier 2003, la gestion du groupe est placée sous la direction de Monsieur Alain Cotte, qui, nommé Directeur général délégué en décembre 2002, a succédé à Monsieur Claude Turpin en qualité de Président Directeur général d'IEC Professionnel Média le 31 janvier 2003.

Le plan mis en place par la nouvelle direction vise, s'agissant de l'exploitation, à rétablir progressivement l'équilibre en 2003 puis la rentabilité à compter de 2004. Ce plan prévoit une croissance modérée de l'activité (5 à 6% sur 2003-2005) avec un maintien du niveau de marge du groupe. L'objectif pour 2003 est d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 69M€ et de réduire la perte aux environs d'1M€.

Les premiers effets de ce plan se sont concrétisés au cours du premier trimestre 2003 par un chiffre d'affaires et un résultat net consolidé réalisés (respectivement 14,6M€ et -1,2M€) meilleurs que ceux prévus dans le budget (13,9M€ et - 1,8M€).

La bonne réalisation de ce plan suppose toutefois que la société, pour être en mesure de poursuivre son activité, puisse procéder à l'augmentation de capital décrite au paragraphe « risque de liquidité

#### Augmentation de capital août 2002

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 02 – 855 en date du 11 juillet 2002 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds levés seront utilisés à financer le complément de restructuration indispensable pour permettre à la société de retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant. L'analyse détaillée des opérations du groupe a permis d'identifier des secteurs opérationnels ou géographiques dont la rentabilité n'était pas satisfaisante. Ceci a conduit le groupe à mettre en œuvre un plan social. ». « Compte tenu des perspectives de croissance du marché ces fonds permettront également de financer une partie du besoin en fonds de roulement ».

« Afin de permettre au groupe de disposer de la trésorerie nécessaire à ses opérations, un accord de rééchelonnement a été conclu, en avril 2002, avec les établissements financiers ainsi qu'avec les principaux fournisseurs pour étaler le paiement des montants qui leur sont dus sur la période allant du 30 juin 2003 au 31 décembre 2007. En cas de non réalisation de cette augmentation de capital l'accord de rééchelonnement pourrait être remis en cause ».

En fait, la restructuration et le plan social réalisé en 2002, a pu être financé sur la fonds propres du groupe, l'absence de progression de l'activité n'a pas généré de nouveaux besoins en fonds de roulement et les fonds levés lors de l'augmentation de capital ont pu être placés prudemment en prévision du remboursement de la première des dix semestrialités de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2003.

#### Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place sont présentées dans le tableau ci-dessous.

### GROUPE IEC - ASV

#### Liste des contrats d'assurances

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<u>Multirisque Entreprise</u> - - -	7.424.819	MMA	Bâtiments et agences Contenu Perte d'exploitation	Par sinistre 5 000 000 € 20 000 000 € 3 050 000 €
- <u>Responsabilité Civile Entreprise</u> - -	7.425.081	MMA	RC pendant l'exploitation RC après travaux	Par sinistre 7 622 450 € 2 286 735 €
- <u>Responsabilité Civile Dirigeant</u> -	5328005	ACE	Responsabilité Civile	Par sinistre et par année 1 500 000 €
- <u>Tous Risques Informatiques</u> -	69189	ACE	Système informatique interne	Par sinistre 533 572 €
- <u>Tous Risques Location</u> -	8063357	MMA	Marchandises données en location	Par sinistre 152 500 €
- <u>Tranporisk</u> - -	9801223	ACE	Transport privé de march. Transport public de march.	Par sinistre 381 125 € 76 225 €

En 2002, les primes d'assurance prises en charge par la société au titre de ces contrats se sont élevées à 347 K€.

#### Note 1 immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

Le « fonds commercial » est en réalité des éléments identifiables et donc des fonds de commerce et non pas des écarts d'acquisition.

#### Note 5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques marchés clients correspondent à deux litiges clients nés en 2002 et provisionnés dans les comptes au 31/12/2002. Ce poste devrait s'intituler « provisions pour risques de marchés clients »

## Note 6 Emprunts et dettes financières

Le montant de 6 502 K€ des emprunts et dettes financières se décompose en 2 403 K€ à taux fixes et 4 099 K€ à taux variables.

## Note 7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le tableau de variation des flux de trésorerie donne les variations en particulier des comptes fournisseurs.

Pour ce poste les précisions suivantes peuvent être mentionnées :

1) L'activité a baissé de 28 %. Dans le même temps le poste fournisseur a baissé de 25 %, passant de 16 725 K€ à 12 564 K€, toutefois si on tient compte du montant de 1 283 K€ de dettes rééchelonnées, passées en 2002 du poste fournisseur au poste autres dettes, le poste fournisseur a baissé en 2002 seulement de 19%.

2) L'amélioration de la trésorerie en 2002 a permis d'être totalement à jour dans les règlements fournisseurs aux 31/12/2002.

## Note 13 Produits et charges exceptionnels

En 2002, la définition du résultat courant et du résultat exceptionnel correspond aux recommandations de la COB à savoir: « la notion du résultat imputable aux activités ordinaires et des éléments extraordinaires ».

Ci-dessous, nous avons reclassé les produits et charges exceptionnels de 2001 selon les mêmes principes qu'en 2002, de façon à donner une information comparable dans la colonne 2001 pro forma.

Nous avons également indiqué les soldes intermédiaires de gestion impactés.

Montants en milliers d'euros	2002 publié	2001 pro forma	2001 publié
Charges exceptionnelles			
Provision risque prud'homme			557
Provision risques fiscaux			312
Provision risque clients			305
Cessions immobilisations	283	1399	2 128
Provision restructuration			200
Provisions litiges			250
Provisions pour risques divers			310
Divers exceptionnels	79	264	264
Exceptionnel sur exercices antérieurs	407	254	254
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>769</b>	<b>1917</b>	<b>4580</b>
Produits exceptionnels			
Résultat de fusion IEC	22		
MANAGEMENT			
Résultat de fusion EUROMEDIA	85		
Cessions immobilisations	301	461	1 723
Divers exceptionnels	61	249	249
Reprise provision garantie clients (2)	534		
Reprise risque client			24
Reprise provision pour litiges	203		
Reprise provision pour litige fiscal	85	486	486
Reprise provision prud'homme			196
Reprise risques divers		229	469
Exceptionnel sur exercices antérieurs	294	572	572
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 585</b>	<b>1 997</b>	<b>3 719</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>817</b>	<b>80</b>	<b>-861</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 711</b>	<b>- 1 186</b>	<b>- 245</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 2 229</b>	<b>- 2 400</b>	<b>- 1 459</b>

## Note 14 Impôts

Preuve d'impôt :

Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	-1 412,0
<u>Profit d'impôt théorique</u>	<u>484,7</u>
Différences permanentes	2 904,7
Variation des actifs d'impôts différés non constatés	-3 256,3
Variation des actifs sur déficits non constatés	836,3
Imposition forfaitaire annuelle	-48,0
<u>Résultat d'impôt comptable</u>	<u>-48,0</u>

## Note 15 Engagements

Obligations contractuelles En K€		Paiements dus par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à LT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3564	1143	2 421	
	Intérêts courus sur dettes financières	29	29		
	Emprunts et dettes financières divers	166	166		
	Emprunt en crédit-bail	1291	708	532	51
	Concours bancaires courants	1452	674	778	
	Total emprunts et dettes financières (1)	6502	2 720	3 731	51
	Fournisseurs (2)	12 564	4 955	7 609	
	Autres dettes et comptes de régularisation (3)	2 335	1 309	1026	

(1) cf document de référence note 6 page 38

(2) cf document de référence note 7 page 39

(3) cf document de référence note 8 page 39

Autres engagements commerciaux En K€		Montant des engagements par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
	Garantie clients (4)	17	17		

(4) cf document de référence note 5 page 38

Engagements hors bilan liés à l'activité courante	31/12/2002	31/12/2001
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	1 952	1 952
Avals, cautions et garanties données (2)	2 228	2 176
Total	4 170	4 128

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC (cf : page 5, § 3.2.7, de la rectification.

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe. (cf : page 12, § note 18 Engagements financiers, de la rectification.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs

## Note.18 Engagements financiers

Emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe :

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial(en K€)	Capital restant dû au 31/12/02 (en K€)
SA IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	139
SA IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	97
SA IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	459
ASV	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	172
SA IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	152
SA IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	191
SA IEC	B.N.P.	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	457
SA IEC	Banques Worms	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	305
SA IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	256
TOTAL				3 248	2 228

### 2.2.1 IEC-AVP

La société IEC-AVP ne détient pas d'actif stratégique.

### 2.3.2 Bilan

Les disponibilités qui provenaient de l'augmentation de capital étaient placées en Sicav de trésorerie au 31 décembre 2002 en prévision du remboursement de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2023.

### 9 c Stock options

Date d'assemblée 30 juin 2000	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'administration	30 juin 2000	10 septembre 2001
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	19 142	50 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :		
- les mandataires sociaux	3 601	22 000
- dix premiers attributaires salariés	11 921	18 000
Point de départ d'exercice des options	30 juin 2002	10 septembre 2003
Date d'expiration	30 juin 2005	10 septembre 2006
Prix de souscription	35,24 €	1,74 €
Nombre d'actions souscrites au 28 juillet 2003	0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	3 100	6000
Options de souscription restantes	11 242	46 000

## 6.1. Composition du conseil d'administration

## 6.1.1. Au 31.12.2002

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
TURPIN Claude	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Président Directeur Général		Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant de IEC PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique Gérant Gérant Gérant Gérant	C2M – Intelware SA I.E.C. GIE IEC Management  S.C.I. Aureboud S.C.I Denis Papin S.C.I. Lisa S.C.I. La Montjoie
THIERCELIN Jean-Marc	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			
TASSERY Philippe	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Administrateur			

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant de IEC PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique Administrateur Administrateur  Administrateur Administrateur  Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant	SA IEC SAS C2M – Intelware GIE IEC Management  SA Eurocave SA Mathématiques Appliquées SA Biométhodes SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. Aureboud S.C.I Denis Papin S.C.I. Lisa S.C.I. La Montjoie
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			
THIERCELIN Jean-Marc	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			
TASSERY Philippe Franck	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			
TORNADRE						

(1) Suite à Assemblée Générale mixte et Conseil d'Administration du 31.01.2003.

## 6.4. Rémunération des mandataires sociaux

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média et dans les sociétés contrôlées :

(K€)	Dans la société	Dans les sociétés contrôlées
Claude TURPIN	51	169
Philippe TASSERY		73
Jean-Marc THIERCELIN		94

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2002.

## 6.5. Gouvernement d'entreprise

Le fonctionnement du conseil d'administration n'est pas organisé par un règlement intérieur.

Au cours de l'exercice 2002, le conseil d'administration s'est tenu 10 fois. Le taux de présence des membres du conseil est de 100 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement compatibles avec les préconisations du rapport Bouton.

## Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31.12.2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Convention de redevance de marques avec la société S.A. IEC

Sur l'année 2002, votre société a facturé à sa filiale S.A. IEC une redevance de 506 516 € sur la base d'un taux de 1 % du chiffre d'affaires de cette filiale.

2 - Convention de trésorerie et de compte courant avec les sociétés filiales

La rémunération des avances de trésorerie consenties ou reçues de filiales a généré dans votre société des produits financiers de 26 854 € vis à vis de C2M INTELWARE et de 37 903 € vis à vis de la société S.A. IEC et des charges financières de 23 779 € vis à vis de la société SYSTEA.

3 - Convention d'intégration fiscale

L'impôt sur les sociétés filiales bénéficiaires est comptabilisé dans ces dernières de la même manière qu'en l'absence d'intégration. Votre société a ainsi comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 152 100 € sur les sociétés bénéficiaires (146 851 € sur la société C2M INTELWARE et 5 248 € sur la SCI MONTJOIE).

Conventions n'ayant pu être valablement autorisées par votre Conseil d'Administration

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.225-40 de ce même Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par le Code de commerce de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

4 - Acquisition auprès de la société VISION SHARE de titres C2M INTELWARE

Votre société a acquis au cours de l'exercice 2002 des titres de la société C2M INTELWARE auprès de la société VISION SHARE moyennant le prix de 5 185 949 €.

5 - Cession par votre société des participations détenues dans les sociétés VISION SHARE, SON et IMAGE et IEC MANAGEMENT au profit de la société S.A. IEC

Votre société a cédé, au cours de l'exercice 2002, à la société S.A. IEC les participations détenues dans les sociétés VISION SHARE, SON et IMAGE et IEC MANAGEMENT selon les modalités ci-dessous :

- 100 % des titres VISION SHARE	929 499 €
- 100 % des titres SON et IMAGE	304 958 €
- 95 % des titres IEC MANAGEMENT	1 900 €

#### 6 - Abandon de créances au profit de la société C2M INTELWARE

Un abandon de créances à hauteur de 470 076 Euros assorti d'une clause de retour à meilleure fortune a été consenti à la société C2M INTELWARE. La clause de retour à meilleure fortune prévoit que le remboursement interviendra dès lors que les capitaux propres de cette dernière seront au moins égaux au montant de son capital social, sans que le remboursement ait pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur au capital.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Rennes et Paris, le 4 avril 2003

#### Les Commissaires aux Comptes

Audit Consultants

Michel HARDY

Coopers & Lybrand Audit  
Membre de  
PricewaterhouseCoopers

Jacques Levi

## Informations récentes :

Communiqué du 16 juin 2003 dans La Tribune



### Rapprochement IEC Professionnel Média / CAP CINE et augmentation de capital

IEC Professionnel Média entreprend la reconstitution de ses fonds propres et le renforcement de son positionnement stratégique sur le marché de l'audiovisuel

IEC-PM annonce un projet de rapprochement avec un autre intervenant du secteur : CAP CINE.

Ce rapprochement devrait se réaliser en plusieurs étapes, avec l'aide de Qualis, premier actionnaire d'IEC-PM (à travers sa filiale Qual Tech). En outre, une augmentation de capital d'IEC-PM devrait intervenir dans les deux mois à venir. Cette dernière opération, présentée aux représentants du personnel de IEC Audio Vidéo Pro réunis en comité d'entreprise extraordinaire, fait suite à l'autorisation d'augmentation de capital donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2003.

L'augmentation de capital ainsi prévue, qui s'intègre dans un projet de reconstitution des fonds propres comprenant également deux opérations d'apport, devrait aider IEC-PM à restaurer ses ratios financiers et sa trésorerie, à poursuivre son plan de redressement en respectant le moratoire conclu avec ses créanciers, à rétablir les investissements à un niveau normal, à faire face aux nouveaux besoins en fonds de roulement et, à plus long terme, à mieux assurer la pérennité de son activité en renforçant son positionnement stratégique sur le marché de l'audiovisuel français grâce à son rapprochement avec CAP CINE.

Un rapprochement justifié par les synergies et la complémentarité d'IEC-PM et CAP CINE.

Il existe des synergies potentielles entre IEC-PM et CAP CINE, notamment du fait de la complémentarité de leurs parcs de matériels destinés à la location et de l'efficacité à attendre d'une politique commune d'achats et d'investissements.

La société CAP CINE, constituée en 1997, est en France le leader spécialisé dans la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel). CAP CINE s'est spécialisée dans la post-production en réseau d'émissions de flux grâce à une compétence technique reconnue, et CAP CINE détient aujourd'hui 25% de son marché (source interne). Elle a toujours privilégié la rentabilité par rapport à la croissance. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 3,9 M€ en 2002 avec un résultat avant impôt égal à 24% de celui-ci.

Malgré ses bons résultats, CAP CINE souffrait de ne pas pouvoir répondre favorablement à ses clients sur deux plans, celui d'un réseau national d'une part, celui d'une offre plus complète et plus large d'autre part. IEC-PM, pour sa part, depuis la fin de sa collaboration avec AVID début 2002, souffrait d'un déficit d'image dans le métier du montage, et par incidence d'une mauvaise rentabilisation de ses matériels de post-production.

Ce rapprochement devrait permettre une rotation plus importante des matériels et une optimisation immédiate des investissements entre les deux entités. Le réseau national d'IEC-PM (13 agences sur le territoire français) sera à l'entière disposition de CAP CINE pour développer son offre de prestations et, réciproquement, IEC-PM va pouvoir s'appuyer sur la structure technique de CAP CINE pour développer à nouveau ses activités à forte valeur ajoutée liées au montage.

Du point de vue juridique, ce rapprochement devrait être progressif. Le 28 mai 2003, la société FIN CAP (à ce jour filiale à 100% de Qualis) a acquis 50,2 % du capital de CAP CINE et s'est engagée à en acquérir le solde. Au mois de juillet 2003, une assemblée générale extraordinaire de IEC-PM sera appelée à approuver deux apports à la société, l'un portant sur environ 28% du capital de CAP CINE apportés par les fondateurs de cette société, l'autre constitué de créances détenues par FIN CAP sur des filiales d'IEC-PM. Cette assemblée sera également appelée à confirmer une augmentation de capital en numéraire de IEC-PM, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant d'environ 4 millions d'euros. Les apports en nature seront conditionnés à la réalisation, avant le 30 septembre 2003, de cette augmentation de capital en

numéraire d'un montant au moins égal à 2 900 000 €. L'ensemble de ces opérations, si elles se réalisent, se traduira par un renforcement des fonds propres d'IEC-PM de plus de 6,5 millions d'euros et permettra à IEC PM d'acquiescer à terme auprès de FIN CAP le solde du capital de CAP CINE, FIN CAP s'engageant à le lui rétrocéder.

L'admission sur le second marché des actions à émettre en vue de la rémunération des opérations d'apport reste conditionné à l'enregistrement d'un document E par la COB et ce préalablement à la tenue de l'assemblée générale approuvant les dits apports. De même la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire reste conditionnée à l'obtention du visa de la COB sur la note d'opération décrivant les caractéristiques de l'émission. Fin Cap et son actionnaire QUALIS ont par ailleurs indiqué qu'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur IEC-PM sera sollicitée auprès du Conseil des Marchés Financiers au titre des opérations susvisées. Sous réserve de l'obtention de celle-ci, Fin Cap garantira l'opération d'augmentation de capital en numéraire à hauteur de 75 %.

IEC-PM est coté sur le Second Marché d'Euronext (code 6668)

Pour plus d'informations consultez notre site web à l'adresse [www.iec-asv.com](http://www.iec-asv.com)

Communiqué du 25 juillet 2003 dans La Tribune



### Rapprochement IEC Professionnel Média / CAP CINÉ et augmentation de capital

La société IEC Professionnel Média a annoncé le 16 juin 2003 son projet de rapprochement avec la société CAP CINÉ et de reconstitution de ses fonds propres. Ce projet s'articule autour de trois axes :

- Le rapprochement avec la société CAP CINÉ en plusieurs étapes : apport par les dirigeants et fondateurs de CAP CINÉ d'environ 28% du capital de CAP CINÉ à IEC Professionnel Média puis possibilité pour IEC Professionnel Média d'acquies à terme auprès de FIN CAP, qui a déjà acquis 50,2% du capital de CAP CINÉ, le solde des actions CAP CINÉ ;
- Le désendettement du groupe IEC de 1 492 060 €, ainsi que la constatation d'un profit exceptionnel consolidé de 224 060 € à l'occasion de l'apport à IEC Professionnel Média par FIN CAP de créances sur IEC SA et Starline International, sociétés du groupe IEC ;
- Le renforcement des capitaux propres d'IEC Professionnel Média également assuré par une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum d'environ 4 millions d'euros (prime d'émission comprise), augmentation de capital que la société FINCAP prendra l'engagement de souscrire à hauteur de 75%, préalablement à l'apposition par la Commission des Opérations de Bourse de son visa sur la note d'opération relative à cette augmentation de capital.

La réalisation de l'ensemble de ces opérations se traduira par un renforcement des fonds propres d'IEC Professionnel Média de plus de 6,5 millions d'euros et ouvrira la voie à un rapprochement global entre IEC Professionnel Média et CAP CINÉ.

Grâce aux synergies attendues de la coopération entre le groupe IEC et CAP CINÉ, aux apports de créances et à l'augmentation de capital en numéraire, le projet devrait permettre au groupe IEC, non pas simplement de faire face à ses engagements au titre de l'accord de ré-échelonnement des dettes bancaires et fournisseurs du groupe conclu en 2002, mais de s'inscrire à nouveau dans une perspective de croissance et de développement.

Ces opérations d'apports et d'augmentation de capital en numéraire, qui participent d'un projet unique de redressement du groupe IEC et sont de ce fait indissociablement liées, seront soumises aux actionnaires de la société IEC Professionnel Média réunis en assemblée générale extraordinaire et ordinaire le 31 juillet 2003. Il est précisé que les apports en nature seront subordonnés à la réalisation avant le 30 septembre 2003 de l'augmentation de capital en numéraire pour un montant au moins égal à 2 900 000 euros (prime d'émission comprise).

La Commission des Opérations de Bourse a enregistré le 17 juillet 2003, sous le numéro E.03-158, le document E relatif aux opérations d'apports à la société IEC Professionnel Média d'actions CAP CINÉ par Messieurs Charles Humann et Thierry Delcourt et de créances sur les sociétés IEC SA et Starline International par la société FIN CAP.

La valeur d'apport des 1 958 actions CAP CINÉ apportées à parité par Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann a été fixée à 1 281 568 €. Cet apport sera rémunéré par l'émission d'un nombre total de 1 281 568 actions IEC Professionnel Média d'une valeur nominale de 0,70 € chacune, à créer par IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital pour un montant global de 897 097,60 €

La valeur d'apport des créances détenues par FIN CAP sur IEC SA et Starline International (représentant une valeur nominale respective de 1 282 556 € et 209 504 €) a été fixée à 1 268 000 € au total. Cet apport sera rémunéré par l'émission d'un nombre total de 1 268 000 actions IEC Professionnel Média d'une valeur nominale de 0,70 € chacune, à créer par IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital pour un montant global de 887 600 €.

Dans son rapport en date du 15 juillet 2003, le commissaire aux apports a conclu que (i) le rapport d'échange de Professionnel Média à 1 euro pour la rémunération des créances sur IEC SA et Starline International par la Société FIN CAP étaient équitables.

Lors de l'enregistrement du Document E le 17 juillet 2003 sous le numéro E.03-158, la Commission des Opérations de Bourse a attiré l'attention du public sur le fait que l'apport de 1 958 actions CAP CINÉ et l'apport de créances sur les sociétés IEC SA et Starline International à la société IEC Professionnel Média seront subordonnés à la réalisation, avant le

30 septembre 2003, d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant au moins égal à 2 900 000 euros (prime d'émission comprise), augmentation de capital que la société FIN CAP prendra l'engagement de souscrire à hauteur de 75% préalablement à l'apposition par la Commission des Opérations de Bourse de son visa sur la note d'opération relative à cette augmentation de capital

La société IEC Professionnel Média rappelle que des exemplaires du document E sont disponibles sans frais auprès de la société IEC Professionnel Média - 13/15 rue Kérautret Botmel - 35000 Rennes. Ce document E est également disponible sur le site Internet de la société ([www.iec-asv.com](http://www.iec-asv.com)) et sur celui de la Commission des Opérations de Bourse ([www.cob.fr](http://www.cob.fr)).

IEC-PM est coté sur le Second Marché d'Euronext (code FR0000066680 – mnémonique IEC)

-O-O-O-O-O-O-  
\* \* \* \* \*  
\* \* \* \* \*  
\* \* \*  
\*



Société Anonyme au capital de 1 719 573.80 euro  
RCS Rennes B 382 574 739 - APE 671 C  
13/15 rue Kerautret Botmel – 35000 Rennes  
Téléphone 02 23 35 57 57 - Télécopie 02 23 35 56 61  
[www.iec-asv.com](http://www.iec-asv.com)